

**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR COURRIEL**

Montréal, le 15 février 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**Régie de l'énergie**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2015-107 (dossier R-3909-2014)  
Notre dossier : 312-00707**

---

Chère consœur,

La présente lettre se veut un suivi de la décision D-2015-107 (dossier R-3909-2014), soit du projet d'investissement pour le raccordement de la ville de Saint-Hyacinthe (ci-après la « **Ville** ») à des fins d'injection. Par la présente, Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») que la Ville a amorcé ses injections dans le réseau d'Énergir en décembre 2017 et que, par conséquent, cette dernière a débuté la facturation de la Ville.

Conformément à ce qui avait été communiqué à la Régie dans la lettre du 22 septembre 2016, puisque les coûts finaux du projet n'étaient toujours pas connus au moment de la mise en gaz, Énergir a appliqué les taux approuvés par la Régie dans la décision D-2015-107 en tenant compte de la mise à jour la plus récente des informations requises pour l'établissement des taux. Voici les taux appliqués :

Tarif de réception au point de réception	Taux	Unité
Obligation minimale quotidienne - volet investissement	1,433	¢/m <sup>3</sup> /jour
Obligation minimale quotidienne - volet distribution	0,393	¢/m <sup>3</sup> /jour
Taux unitaires au volume injecté	0,103	¢/m <sup>3</sup>

Tarif de réception au point de livraison, pour la zone « Centre-du-Québec/Estrie »	Taux	Unité
Taux pour le volume livré en territoire	0,000	¢/m <sup>3</sup>

- 2 -

Les coûts finaux seront présentés dans le cadre de la Cause tarifaire 2018-2019 et une demande visant la fixation de nouveaux taux applicables au tarif de réception sera déposée. À cet effet, une demande de modification des taux applicables et du texte des *Conditions de service et Tarif* sera déposée dans le même cadre.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb